Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260402-2026_COMMUN_16-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du conseil municipal du 2 avril 2026**
Date de convocation : 27/03/2026 Date d'affichage de la convocation : 27/03/2026	L'an deux mil vingt-six, Le deux avril à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.
Date d'affichage de la délibération : 03/04/2026	

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	17
Représentés	2
Votants	19

Secrétaire de séance : Soazig LE MOULLAC

Délibération n° : CM-2026-15

Objet : Commissions communales

Matière : 5.2

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE		X	Christophe CANTIN
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC	X		
Madame Gwendalyne LE DOUARAN	X		
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC	X		
Madame Marine LE GOFF	X		
Monsieur Laurent SARTRE		X	Corinne LE BOUHELLEC
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGEE	x		
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0			

Délibération relative à la création et à la composition des commissions communales

L'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement de l'assemblée dans le cadre de la préparation des délibérations. Leur rôle consiste à examiner les affaires qui doivent être soumises au Conseil municipal. Ce sont des commissions d'études : elles émettent de simples avis et ne disposent d'aucun pouvoir propre.
Les commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Considérant que le Conseil municipal fixe le nombre des conseillers siégeant dans chaque commission et désigne, par délibération, ceux qui y siègent au scrutin secret, sauf accord unanime contraire du Conseil municipal (article L. 2121-21 du CGCT) ;

Le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260402-2026_COMMUN_16-DE

- de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer les différentes commissions ;
- de procéder par vote à main levée ;
- de créer les commissions suivantes :

1. **Travaux, Port et Environnement et mobilités**
2. **Finances**
3. **Développement économique, touristique et relation avec l'AIP et Lorient Agglomération**
4. **Culture, jeunesse et sports**
5. **Urbanisme**
6. **Commission d'attribution des marchés non formalisés**

Les commissions pourront compter jusqu'à 8 membres titulaires et 6 membres suppléants. Lorsque le titulaire d'une commission est absent, l'un des suppléants désignés par son groupe peut le remplacer et dispose alors d'une voix consultative. Lorsqu'un suppléant, ne remplaçant pas un titulaire, est invité à participer à la commission par le Vice-Président ou le Maire, il y participe en tant qu'auditeur libre et n'a donc pas de voix consultative. Il en est de même pour toute personne extérieure invitée ponctuellement par Vice-Président ou le Maire

Sont ainsi déclarés élus :

1. **Travaux, port et environnement et mobilités :** 8 membres - Erwan TONNERRE, Yannick AUFFRAY, Nicolas BURLION, José-Luis TEIXEIRA Nathalie GOURONC, Françoise ROPERHE, Marina CALLONNEC, Camille MAUGEE.
2. **Finances :** 8 membres - Erwan TONNERRE, Alain DELMOULY, Christophe CANTIN, Nicolas BURLION, Soazig LE MOULLAC, Yannick AUFFRAY, Victore DA SILVA, Camille MAUGEE.
3. **Développement économique, touristique et relation avec l'AIP et Lorient Agglomération :** 8 membres - Erwan TONNERRE, Alain DELMOULY, Laurent SARTRE, Marine LE GOFF, Corinne LE BOUHELLEC, Gwendalyne LE DOUARAN, Victore DA SILVA, Camille MAUGEE.
4. **Culture, jeunesse et sports** : 8 membres - Erwan TONNERRE, Stéphanie GOURRONC, Soazig LE MOULLAC, Christophe CANTIN, Laurent SARTRE, Françoise ROPERHE, Victore DA SILVA, Camille MAUGEE.
5. **Urbanisme :** 4 membres – Erwan TONNERRE, Nathalie GOURRONC, José-Luis TEIXEIRA, Marina CALLONNEC.
6. **Commission d'attribution des marchés non formalisés :** 8 membres – Erwan TONNERRE, Alain DELMOULY, Christophe CANTIN, Yannick AUFFRAY, José-Luis TEIXEIRA, Nicolas BURLION, Eric LE DREF. Camille MAUGEE ne souhaite pas siéger.

- Certifié exécutoire
- Compte tenu de :

Transmission en préfecture	Le 03/04/2026
Affichage et publication	Le 03/04/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

